



**Avis de la CRAT relatif au projet de plan communal
d'aménagement révisionnel dit « Hazeilles-Erpigny » à
EREZEE**

Conformément à l'article 51 §3 du CWATUPE, l'avis de la CRAT porte sur le dossier comprenant le projet de plan communal d'aménagement (PCA) accompagné du rapport sur les incidences environnementales et des réclamations, observations, procès-verbaux et avis émis lors de l'enquête publique.

La CRAT a déjà émis un avis sur ce projet en date du 25 août 2011 (Réf. : 11/CRAT.995-AN).

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Projet de PCA révisionnel au plan de secteur de Marche-La Roche en vue d'urbaniser une partie de la zone d'habitat à caractère rural de Hazeilles
<u>Demande</u> :	Projet de PCA révisionnel
<u>Localisation</u> :	Au nord de Hazeilles et de Erpigny
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone de loisirs, zone agricole, zone d'habitat à caractère rural
<u>Demandeur</u> :	Commune de Erezée
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	07 février 2012

2. AVIS

La CRAT prend acte des modifications apportées au projet et réitère son précédent avis émis le 25 août 2011 (réf. : 11/CRAT.995-AN) libellé comme suit :

« La CRAT remet un avis favorable sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel au plan de secteur de Marche-La Roche.

La CRAT relève que le projet permet un développement cohérent de l'habitat sur la zone concernée par le PCA.

Ce projet permet également de répondre à la volonté de la commune de mener une politique foncière en faveur des jeunes de la commune pour les aider à accéder au logement ».



Pierre GOVAERTS,
Président